

Cité Educative de Villeneuve-Saint-Georges

-QUARTIER-NORD et PLATEAU-

APPEL A PROJETS 2025

PREAMBULE

Le label d'excellence des « Cités Educatives » a été lancé le 13 Février 2019 par les ministres de la ville et de l'Education Nationale. Cette démarche vise à favoriser la réussite scolaire et professionnelle des enfants et des jeunes **de 0 à 25 ans**. Elle s'adresse aux jeunes, mais aussi aux parents, aux enseignants, aux partenaires co-éducatifs.

Les Cités Educatives ont pour objectif d'intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Il s'agit d'associer plusieurs acteurs éducatifs : État, collectivités, écoles, associations, parents... pour créer le "continuum nécessaire à la prévention du décrochage scolaire et au renforcement de la réussite éducative".

Ce label vise à coordonner les acteurs déjà présents dans les collectivités ainsi que les dispositifs déjà existants sur les périmètres concernés. Il s'échelonne sur une durée de trois ans, qui doit permettre à terme, de faire travailler ensemble plusieurs acteurs.

Les Cités Éducatives s'organisent autour de trois volets :

✓ **Favoriser la réussite éducative et conforter le rôle de l'école,**

Encourager l'innovation pédagogique, rechercher une meilleure mixité sociale et scolaire, améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels, renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée...

✓ **Promouvoir la continuité éducative et lutter contre les ruptures de parcours,**

Favoriser la socialisation précoce des enfants, faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité, améliorer la prévention santé et la protection de l'enfance, favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage, promouvoir l'éducation artistique et culturelle, développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel...

✓ **Ouvrir le champ des possibles.**

Faire découvrir les filières de formation et du monde du travail, favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme, aider à l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification, développer la mobilité et les rencontres, promouvoir l'ouverture culturelle et citoyenne...

Depuis 2021, le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) Quartier Nord, situé à Villeneuve-Saint-Georges, a obtenu le label national de "Cité Éducative". A compter de 2024, celui-ci est reconduit pour 3 ans avec dorénavant un nouveau périmètre qui comprend le QPV Quartier-Nord et le QPV Le Plateau.

ARTICLE 1 – CONTEXTE ET MODALITES DE L'APPEL A PROJETS

La Cité Éducative de Villeneuve-Saint-Georges souhaite, par le biais de cet appel à projets, soutenir une programmation d'actions s'inscrivant dans les objectifs identifiés dans le cadre des groupes de travail engagés depuis plusieurs mois que ceux fixés par la note de cadrage co-signée par la Préfète du Val-de-Marne et la Directrice académique des services départementaux de l'Education nationale en date du 29/05/2024.

1.1 Périmètre de la Cité Educative

L'appel à projets porte sur les territoires de la Cité Éducative de Villeneuve-Saint-Georges suivants : **QPV Le Quartier-Nord et QPV Le Plateau**

A titre indicatif, ces territoires de la Cité éducative de Villeneuve-Saint-Georges regroupent les établissements scolaires suivants :

- Le collège Roland Garros, chef de file de la Cité Éducative et le collège Pierre Brossolette
- 6 écoles du 1^{er} degré situées sur le QPV Quartier-Nord : Saint-Exupéry A, B et maternelle, Marc Seguin maternelle et élémentaire et La Fontaine,
- 5 écoles du 1^{er} degré situées sur le QPV Plateau : Condorcet A, B et maternelle et Anne Sylvestre maternelle et élémentaire
- Le lycée Arago (qui n'est pas sur le territoire mais accueille des élèves du Quartier Nord et du Plateau).

1.2 Porteur(s) éligible(s) :

Cet appel à projets s'adresse aux porteurs de projets qui souhaitent agir en faveur des enfants, jeunes et habitants de Villeneuve-Saint-Georges.

Sont éligibles à cet appel à projets :

- Les établissements scolaires,
- Les associations loi 1901,
- Les établissements publics,
- Les autres organismes à but non lucratif.

Une attention particulière sera portée aux associations locales et aux associations ayant un partenariat avec un acteur local.

ARTICLE 2 : CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

2.1 Objectifs visés :

Les projets doivent contribuer à structurer la communauté éducative locale et s'inscrire dans l'un des axes prioritaires de la Cité Éducative de Villeneuve-Saint-Georges à savoir de conforter le rôle de l'école, de promouvoir la continuité éducative et d'ouvrir le champ des possibles pour les jeunes de 0 à 25 ans.

Par ailleurs, ils doivent également répondre aux objectifs départementaux suivants :

- Contribuer à renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter)
- Prévenir et lutter contre le cyber-harcèlement
- Promouvoir la santé et le bien-être à l'école (une attention particulière sera portée sur la santé mentale de 3-12 ans)
- Renforcer la relation Ecole-Famille
- Promouvoir l'égalité femmes-hommes
- Développer la relation Ecoles-Entreprises
- Intégrer le dispositif 8h/18h (accueil continu des collégiens au-delà du temps scolaire)

Dans le cadre des groupes de travail plusieurs objectifs ont été déclinés par axe stratégique auxquels s'est ajouté un axe transversal avec des objectifs inhérents afin d'encourager l'innovation pédagogique, rechercher une meilleure mixité sociale et scolaire, améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels, renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée.

- ✓ **Axe 1 : Favoriser la réussite éducative et conforter le rôle de l'école :**
 - Objectif 1.1 : Accompagner les parents dans le cadre de la scolarité de leur enfant/ jeune (au sein des établissements scolaires et/ou dans les structures de proximité) ;
 - Objectif 1.2 : Favoriser l'apprentissage du français et l'appropriation de la lecture ;
 - Objectif 1.4 : développer les actions de communication hors les murs favorisant la transmission des informations autour de la cité éducative auprès des familles ;
 - Objectif 1.5 : Développer la prévention et la promotion de la santé.

- ✓ **Axe 2 : Promouvoir la continuité éducative et lutter contre les ruptures de parcours :**
 - Objectif 2.1 : Soutenir la fonction parentale et promouvoir la place des parents ;
 - Objectif 2.2 : Accompagner les publics en situation de fragilité et favoriser l'inclusion scolaire ;
 - Objectif 2.3 : Promouvoir la coéducation et le renforcement des coopérations entre acteurs ;
 - Objectif 2.4 : Faciliter la scolarité et la scolarisation des enfants en situation de handicap et l'accompagnement des familles (droit au répit, démarche administrative, accès au loisirs).

- ✓ **Axe 3 : Ouvrir le champ des possibles :**
 - Objectif 3.1 : Favoriser l'inclusion numérique ;
 - Objectif 3.2 : Développer les ateliers sociolinguistiques (ASL) ;
 - Objectif 3.3 : Favoriser l'accrochage scolaire et accompagner les jeunes en rupture par des outils de remobilisation ;
 - Objectif 3.4 : Développer l'accès au sport et à la culture de tous ;
 - Objectif 3.5 : Promouvoir l'esprit critique et l'éducation aux médias.

De plus, une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans les thématiques suivantes :

- **Santé mentale de jeunes**
- **Compétences Psychosociales (cognitives, émotionnelles et sociales)**

2.2 Critères d'éligibilité

Outre les objectifs ciblés, la sélection des actions est établie sur la base des critères suivants non exclusifs et non cumulatifs :

- ✓ La viabilité technique et financière de l'action ;
- ✓ Les outils de mobilisations du(es) public(s) imaginés en favorisant des outils participatifs innovants ;
- ✓ Le degré d'implication des enfants, jeunes ou parents dans le projet ;
- ✓ La conformité du dossier de candidature (dûment complété, intégralité des documents fournis, qualité de la forme et du fond).
- ✓ L'existence ou non de financement de droit commun et la recherche de cofinancements ;
- ✓ Le respect des valeurs de la République, en faveur de la laïcité, de la lutte contre les discriminations, l'égalité femme-homme et de la lutte contre les stéréotypes de genre.
- ✓ L'impact sur la réussite éducative des enfants de 0 à 25 ans ;

ARTICLE 3 – MODALITES DE CANDIDATURE

3.1 Modalités de dépôt

Les candidatures seront reçues de façon numérique jusqu'au 22 novembre 2024 minuit à l'adresse mail suivante:

Pour les porteurs « ville », « association » et « autres »: Mme. TERBECHE-SACI, Cheffe de projet opérationnel : cite-educative@villeneuve-saint-georges.fr.

Pour les porteurs Education nationale :

1^{er} degré : Circonscription VSG ce.0940933d@ac-creteil.fr

2nd degré : Mme TCHANA-FAJRI, Cheffe de projet opérationnel Education Nationale : naima.fajri@ac-creteil.fr

Les candidats peuvent être accompagnés dans la constitution de leur dossier sur sollicitation notamment pour définir les objectifs, la tranche d'âge mais aussi les critères d'évaluations de l'action.

3.2 Calendrier prévisionnel

Le dépôt devra être réalisé avant le **22/11/2024 à minuit**.

ARTICLE 4 – MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

4.1 Candidatures retenues

Les porteurs dont les projets auront été retenus, seront invités à déposer leur dossier sur la **plateforme Dauphin courant décembre 2024. Un message de confirmation vous sera envoyé pour démarrer le dépôt des dossiers.**

4.2 Mise en œuvre et bilans

Les projets seront annuels et pourront être reconduits.

Les porteurs s'engagent à informer la cheffe de projet Cité éducative (porteurs ville et associations) et la cheffe de projet opérationnel Education Nationale à chacune des grandes étapes de mise en œuvre du projet, ainsi que des éventuelles difficultés de mise en œuvre rencontrées (calendrier des interventions, réunions de coordination avec les partenaires mobilisés, événement de lancement, de clôture, etc.).

Ils s'engagent à **transmettre un bilan final du projet** à cite-educative@villeneuve-saint-georges.fr (pour les porteurs ville et association) et naima.fajri@ac-creteil.fr pour les porteurs Education nationale. (1^{er} et 2nd degré).

De plus, il est fortement recommandé que les porteurs de projets participent aux instances et commissions thématiques de la Cité Educative, le but étant de créer une dynamique et synergie des acteurs éducatifs du territoire.

4.3 Evaluation

Les porteurs de projet devront faire apparaître les indicateurs d'évaluation de réalisation, de résultats, d'efficience et d'impact... (voir annexe 2, jointe à la fiche projet)

4.4 Communication

Les porteurs de projet lauréats s'engagent à utiliser la charte graphique de la Cité Éducative.

Les porteurs s'engagent à prendre des photographies et à réaliser des articles de valorisation avant, pendant et à la fin de l'action en envoyant les supports à :

cite-educative@villeneuve-saint-georges.fr pour les porteurs « ville » et « association »,

naima.fajri@ac-creteil.fr pour les porteurs du second degré Education nationale

ce.0940933d@ac-creteil.fr pour les porteurs du 1^{er} degré Education nationale

ou en diffusant sur leurs propres canaux de diffusion.

A chaque publication, les porteurs devront **obligatoirement** identifier les partenaires suivants : #ANCT, #Citééducative, #Préfectureduvaldemarne, #Educationnationale, #villeneuve-saint-georges ainsi qu'ajouter les différents logos officiels.

Les candidats s'engagent à respecter ce règlement.

Pour tout renseignement complémentaire, nous contacter :

Leila TERBECHE-SACI, cheffe de projet opérationnel : lsaci@villeneuve-saint-georges.fr

Naima TCHANA-FAJRI, cheffe de projet opérationnel Education Nationale :
naima.fajri@ac-creteil.fr